

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2022

Le dix-sept octobre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 12 octobre 2022

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAUVET

Absents : Carole ANDRIES, Benoît ROSSIGNOL (donne pouvoir à Pascal SOUCHE), Brigitte ORGANDE (donne pouvoir à Florent CHOLAT), Nathalie BARON (donne pouvoir à Hubert COLLAUVET)

Secrétaire de séance : Sarah AFENDIKOW

DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 3
Membres votants : 14

DEL2022_069 : Projet Pollux

La participation de GreenAlp dans la démarche du CivicLab est à l'origine de la proposition de démonstrateur de solutions d'accompagnement à la décision sur le sujet du management de l'éclairage public entre technologie-biodiversité, service aux citoyens et la naissance du projet Pollux.

Ce positionnement fait écho à la volonté et la capacité de GreenAp filiale 100% indépendante de GEG d'apporter son expertise et de renforcer ses liens avec les collectivités sur les thématiques de la transition énergétique et de la sobriété. GreenAlp souhaite que la gestion de la donnée se mette au service de la transition énergétique, en faisant bénéficier à ces acteurs des techniques de gestion de projet (POC, prototypes, innovation d'usage, etc.) et de ses expertises métiers alliées à la connaissance de l'écosystème national de l'électricité et de l'éclairage public.

Le partenariat entre GreenAlp et la commune de Champagnier porte principalement sur le partage d'un objectif commun de lien et mise en relation avec les acteurs du territoire, et de favoriser la mise à disposition de compétences et de ressources de GreenAlp en vue de consolider les développements de la solution Pollux. La mise à disposition de compétences, de ressources matériels ou intellectuelles sera encadrée dans le paragraphe « *accords de confidentialité et/ou de mise à disposition* » entre GreenAlp et la commune de Champagnier.

Pour GreenAlp, les finalités de ce projet sont :

- Collaborer de manière technique et fonctionnelle sur l'accompagnement à la décision du schéma éclairage public d'une commune ;
- Découvrir de nouvelles thématiques d'innovation participatives en s'appuyant sur les experts de GreenAlp ;
- Identifier des champs d'applications d'intérêt pour un montage de projet commun :
 - Atelier équipe collectivité
 - Atelier citoyen
 - Atelier de conception

- Explorer les besoins d'évolution en formation et information sur les thématiques de la transition énergétique et les nouvelles technologies/usages ;
- Bénéficier de retours d'expérience des projets de collaboration favorisés par le partenariat.

Pour la commune de Champagnier, les finalités de ce projet sont

- Recueillir des avis d'experts sur les services Pollux lors d'entretiens ou lors de séances de créativité ;
- Comprendre les enjeux de la collectivité et ceux des citoyens à travers les ateliers ;
- Faire bénéficier d'un terrain d'expérimentation : se confronter à une réalité terrain lors de tests de concept des services, de la réalisation de POC, d'étude de faisabilité.

La présente lettre d'intention, en annexe de cette délibération, pourra donner lieu à la proposition d'une convention plus large si cela s'avère utile/intéressant pour les 2 parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la participation de la commune au projet Pollux ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la lettre d'intention en annexe de cette délibération et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment une future convention.

Modalités de vote :

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire



Sarah AFENDIKOW
Secrétaire

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le 21 OCT. 2022
Publié le : 21 OCT. 2022